

Migrants : en pleine crise migratoire, la justice européenne déclare illégal le refus systématique d'entrée sur le territoire français



Article rédigé par *Fdesouche*, le 28 septembre 2023

Source [Fdesouche] : Face à cela, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a réaffirmé samedi 23 septembre qu'il était nécessaire de continuer les contrôles tels qu'ils se font actuellement "au vu du contexte terroriste et migratoire".

Le ministre ajoutant : "Il est primordial que les services du ministère de l'intérieur, dans le contexte terroriste et migratoire que nous connaissons, puissent avoir les moyens de protéger les frontières. Le ministre y veille tout particulièrement". Des propos rapportés par nos confrères du [Monde](#) dans leur édition du 23 septembre.

Dans les faits donc, cette décision de justice n'a pas été suivie d'effets. Interrogée à ce propos par France 3 Côte d'Azur, la directrice de la PAF Emmanuelle Joubert précisait : "on a été informé de cette décision. L'État réalise actuellement une analyse. Nous, on est dans l'opérationnel, on devrait avoir des consignes plus tard".

[Lire la suite](#)

28/09/2023 01:00